

Sommaire

Page 2

- Loi Macron : un texte déconnecté de la réalité du pays
- Généralisation du service civique
- Instaurer un principe d'innovation responsable
- Encourager la reprises des commerces de proximité



Page 3

- Réforme du collège : une approche inefficace
- Miser sur l'insertion des jeunes
- Programme d'Investissements d'Avenir : une réussite



Page 4

- La dépendance : un enjeu de société
- Réforme territoriale
- Politique Agricole Commune : nouvelles règles
- Une activité parlementaire saluée par les médias



Prendre en compte vos préoccupations, toujours et encore

Par cette lettre, je tiens à vous rendre compte de mon action de député (consultable sur mon site www.patrick-hetzel.fr). Les différents thèmes abordés ne prétendent pas à l'exhaustivité mais vous en donnent un aperçu.

Dans ma précédente lettre, j'insistais sur le fait que la politique devait avoir pour objectif d'améliorer la vie des concitoyens. Pour prendre en compte vos préoccupations, j'assure toutes les semaines des permanences qui permettent de nous rencontrer (même si j'échange aussi avec beaucoup d'entre vous lors des nombreuses manifestations qui rythment l'année de notre territoire). Ces moments d'échange sont essentiels. Ils portent très souvent sur des problèmes que vous souhaitez que le député vous aide à résoudre, ce que je m'efforce de faire de mon mieux. Ils sont aussi l'occasion de "prendre le pouls", de savoir ce qui vous préoccupe, de comprendre ce qui va mal, ce qu'il faut faire évoluer, ce qu'il convient de changer, de mesurer les écarts entre les discours et les actes de l'actuel gouvernement.

Un constat ne me laisse pas indifférent : vous êtes nombreux à ne plus supporter que le politique tienne des discours qui ne se traduisent pas par des actes. Si certains d'entre vous sont désabusés par la politique, c'est justement parce que vous considérez légitimement que les actes et les discours doivent être en adéquation. Vous préférez moins de promesses mais qu'elles soient tenues. Vous attendez du politique qu'il prenne en compte la réalité même lorsqu'elle est difficile.

Cela, François Fillon le développe très bien dans son livre "La France peut supporter la vérité".

La période que nous traversons depuis plusieurs années est difficile pour beaucoup d'entre vous :

baisse de revenus, de pouvoir d'achat, augmentation de l'imposition, perte d'emploi, etc. C'est une réalité et vos préoccupations en découlent. Alors je mesure bien que parfois vous vous interrogez lorsque vous avez l'impression que le politique s'occupe de sujets futiles et accessoires par rapport à vos difficultés. Et vous avez évidemment raison.

A cela je voudrais simplement dire deux choses. En premier lieu, lorsque l'on est dans l'opposition, on n'a pas la maîtrise ni des sujets discutés ni de la prise de décision finale, encore moins celle de la mise en œuvre. Pourtant, je suis intimement persuadé que ce travail dans l'opposition est nécessaire et utile. Car même si très peu des amendements que je défends sont retenus, le fait même d'expliquer qu'il y a d'autres manières de penser et de faire permet de sortir de la pensée unique qui est tellement dangereuse pour notre civilisation. En second lieu, c'est qu'il faut garder espoir. La politique, dès lors que le politique est courageux, peut changer les choses.

La plus belle preuve nous est fournie par la victoire de David Cameron au Royaume-Uni. Même si je ne partage pas ses idées sur l'Europe, ce dernier a tenu un langage de vérité en annonçant aux Britanniques qu'il

allait réformer, que cela serait dur, mais qu'il y aurait un résultat positif à la sortie. Sa superbe réélection est un fantastique message d'espoir : la politique peut être efficace dès lors qu'elle prend réellement en compte les préoccupations des concitoyens et qu'elle dit la vérité. Soyez assurés de deux choses : ce qui me motive dans mon action de parlementaire c'est de me concentrer sur vos préoccupations et, au sein du mouvement politique auquel j'appartiens, de contribuer à préparer une alternance crédible et sérieuse pour redresser notre pays. Je forme en tout cas le vœu que nous puissions être nombreux à construire un projet collectif qui permettra de susciter votre adhésion, sans quoi, rien ne se fera.

En somme, c'est grâce à vous et avec vous, que tout peut devenir possible. Restant à votre écoute,

Je vous souhaite une bonne lecture.

Patrick HETZEL
Député du Bas-Rhin
www.patrick-hetzel.fr



Loi Macron Un texte déconnecté de la réalité du pays

Le texte initial portait un beau titre " croissance et activité" et avait un sens, il pouvait être porteur d'espoir pour nos concitoyens. Hélas, en étudiant son contenu, quel décalage entre l'affichage et le discours, d'une part, et le contenu véritable, d'autre part, qui ne répond absolument pas à la situation économique réelle de notre pays.

Orateur du groupe UMP, je suis ainsi intervenu à de nombreuses reprises lors de la discussion générale de ce projet de loi. J'ai défendu une quarantaine d'amendements et suis resté très actif, siégeant une centaine d'heures dans l'hémicycle et plus de quatre-vingts heures en commission. Même si notre travail a provoqué quelques reculades gouvernementales salutaires, une importance démesurée a été accordée aux avis et recommandations de l'autorité de la concurrence réduisant tous les secteurs à une seule et unique dimension : l'économie.

Le rythme s'est ensuite accentué avec une programmation en urgence, la mise en place d'un quota de temps à chaque groupe au sein de l'Assemblée sur fond de tensions au sein du groupe socialiste, de

temps de parole déséquilibré...

Le Premier ministre a finalement mis un terme à cette situation chaotique et ubuesque en ayant recours à l'article 49-3. J'ai évidemment voté, comme l'ensemble du groupe UMP, la motion de censure du gouvernement.

Faire croire que cette loi va libérer la croissance est faux

À l'issue des débats, le texte comptait 295 articles (contre 106 dans le texte initial). Il est donc plus que jamais un texte « fourre-tout », selon l'expression même du premier secrétaire du Parti socialiste, traitant de manière décousue à la fois des professions juridiques règlementées, de l'ouverture des commerces le dimanche et en soirée, du développement des transports en autocars, de l'épargne salariale, de sujets « Défense », de la privatisation des aéroports, des communications électroniques, de la réforme des procédures en matière d'urbanisme, de la réforme des tribunaux de commerce et des prud'hommes, du renforcement de l'Autorité de la concurrence, des licenciements économiques...

Néanmoins, le texte contient quelques mesures positives que j'ai d'ailleurs votées (comme les dispositions sur l'épargne salariale ou la simplification de

la vie
des
entre-

prises),
mais
qui sont
loin de
constituer
des réponses
adaptées à la
crise économique que
connait notre pays.

Quant aux prétendues réformes que contiendrait ce texte, il n'y a de fait aucune réforme structurelle : ni sur le temps de travail, ni sur le code du travail, ni sur le coût du travail. Les Français attendent du pouvoir d'achat. Prévoir plus de journées d'ouverture de nos magasins répartirait différemment la dépense, sans l'augmenter, d'autant que cela créerait des charges supplémentaires pour les entreprises. Faire croire aux Français que cette loi va libérer la croissance dans le pays est donc faux. Pour redonner à la France les moyens d'être compétitive, de retrouver de la croissance et de l'activité, les vraies solutions sont dans la baisse des charges, dans la réforme du code du travail et dans la suppression des seuils.



Généralisation du Service Civique

Les événements du début de l'année ont ravivé de nombreuses questions sur la qualité de la transmission des valeurs de la République. Dans ce contexte j'ai tenu à rappeler toute l'actualité de ma proposition de loi du 15 mai 2013, cosignée par une cinquantaine de députés, et qui vise à rendre obligatoire le service civique.

Au moment où beaucoup préconisent des actions éducatives afin de permettre aux jeunes Françaises et Français une meilleure compréhension des valeurs essentielles de la République, le sens de l'intérêt général et le développement d'un sentiment d'appartenance à une communauté nationale, ma proposition de loi vise justement à rendre un service civique obligatoire pour tous les jeunes. Jusqu'alors ce sujet n'avait malheureusement pas retenu l'intérêt de la majorité présidentielle. Pourtant, cette mesure est désormais fréquemment citée comme une nécessité par beaucoup de responsables politiques de cette même majorité.

Instaurer un principe d'innovation responsable

Avec mes collègues Eric Woerth et Damien Abad, je suis cosignataire d'une proposition de loi qui vise à instaurer un principe d'innovation responsable.

Loin d'être antinomique, ces deux principes d'innovation et de responsabilité sont complémentaires permettant d'atteindre le même objectif : un développement économique efficace, réfléchi et pondéré face aux grands risques environnementaux. Le principe d'innovation responsable est à la fois une attitude philosophique, un principe économique et sociétal ainsi qu'une approche juridique.

Toutes recherches comportent des risques

Dès le début de XX^{ème} siècle, l'économiste Schumpeter développe les fondements théoriques du processus d'innovation. Selon lui, l'entrepreneur incarne ce pari de l'innovation : son dynamisme, sa mobilité, son goût du risque, assurent la réussite de celle-ci. Il est un véritable aventurier qui n'hésite pas à sortir des sentiers battus pour innover et déstabiliser son environnement.

L'innovation est l'un des grands principes qui régit notre société et il devrait être inscrit dans le

bloc de constitutionnalité, afin d'être consacré, d'irriguer le droit et d'être protégé comme doit l'être tout grand principe. L'innovation, au XXI^{ème} siècle, est la clé de grands défis, pour conserver la croissance économique, pour réaliser des gains de productivité. Nous devons prendre des risques technologiques, avec soin et prudence, mais nous ne devons pas bannir des recherches parce qu'elles en comporteraient. D'ailleurs, toute recherche comporte des risques, de l'électricité au XIX^{ème} siècle aux nanotechnologies, en passant par les biotechnologies, les organismes génétiquement modifiés et l'énergie nucléaire, etc. Autrement dit, le « risque zéro » n'existe pas.

*Ci-dessous : 2^{èmes} rencontres
parlementaires sur l'Innovation, Paris - Oct.2014*



Encourager la reprise des commerces de proximité

Chaque année, environ 50 000 commerces et services de proximité sont transmis. Ce chiffre est quasi équivalent à celui des créations d'entreprise. Toutefois, la reprise de commerces ne bénéficie pas des mêmes avantages que la création d'entreprises, alors même que le taux de survie à 5 ans des entreprises reprises est de 88 % contre 50 % pour les entreprises créées. De plus, un commerce qui se poursuit ce sont souvent des emplois préservés, voire de nouveaux emplois possibles.

Pour ces raisons, j'ai cosigné une proposition de loi dont l'article premier étend aux repreneurs

d'entreprises le bénéfice des exonérations d'impôts accordées aux créateurs (exonération des bénéfices et de taxe foncière sur les propriétés bâties). Afin de faciliter le financement de la reprise, l'article 2 vise à développer le crédit-vendeur (délai de paiement accordé par le cédant sur une partie du prix de la cession). Il prévoit, pour ce faire, d'accorder au cédant le droit de différer le règlement de l'imposition des plus-values professionnelles lorsqu'il accorde un crédit-vendeur au repreneur, indépendamment de la forme juridique du commerce transmis. Alors que la présence de commerces de proximité dans nos villes et villages est devenue un axe incontournable de l'aménagement de nos territoires, il est de notre devoir de favoriser la transmission des commerces.

Education | Formation

Réforme du collège Une approche inefficace

Orateur du groupe UMP sur la réforme du collège, j'ai interrogé la ministre de l'Education nationale au cours de son audition par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation.

Si l'on peut être d'accord sur le diagnostic qui consiste à dire que le collège est actuellement le maillon faible de l'Education nationale, force est de constater que les mesures proposées ne vont pas améliorer la situation et risquent même de la dégrader. En effet, l'urgence est le

renforcement des matières fondamentales. Or cette réforme réduit l'enseignement structuré et structurant qui va du simple au complexe, de manière explicite et systématique.

On confond le collège avec l'université

La maîtrise disciplinaire est un préalable à l'interdisciplinaire comme le montrent tous les travaux de recherche. En enlevant 20 % d'heures aux disciplines pour les redéployer vers des enseignements interdisciplinaires, on confond le collège avec l'université. On privilégie un enseignement décousu, sans exigence formelle ni cohérence méthodologique alors qu'il faudrait continuer à bâtir le socle des connaissances de nos jeunes concitoyens. Une telle approche risque de très contre-productive. Non

seulement, on ne voit pas comment elle permettrait de rehausser le niveau général des élèves mais encore, elle risque d'être la cause majeure d'un nouvel effondrement du niveau académique des collèges de France.

La ministre supprime les enseignements de latin et de grec, qui constituent pourtant un socle important de notre civilisation, et supprime les classes bilingues en 6^{ème}. Dans d'autres pays, sont expérimentés des répartitions des élèves par groupes, matière par matière, en fonction du degré de maîtrise des fondamentaux par les élèves. Pourquoi avoir écarté une telle piste? Sans compter que la communication de la ministre ne dit rien sur le suivi de la réforme ou encore ses modalités d'évaluation. J'ai

terminé mon intervention en indiquant que mon groupe restait très dubitatif sur cette réforme. J'ai cité l'ancien Premier ministre britannique Disraeli qui, interrogé sur les principes d'une réforme, disait : « Il faut savoir garder ce qui vaut et changer ce qu'il faut ». Je regrette que Mme Vallaud-Belkacem fasse hélas exactement l'inverse.



Miser sur l'insertion des jeunes

J'ai cosigné une proposition de loi visant à miser sur l'insertion des jeunes en entreprise.

Je suis convaincu que l'apprentissage est une excellente voie pour permettre l'insertion professionnelle en entreprise.

Alors que jusqu'à présent le nombre de contrats d'apprentissage est

en baisse et pour aider le gouvernement à atteindre ses objectifs ambitieux en la matière, cette proposition de loi a pour but de supprimer toutes les charges patronales pendant la durée des contrats d'apprentissage conclus en 2015.

Si cette expérience s'avère positive, elle pourrait être reconduite.

Enseignement supérieur | Recherche

Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) : une réussite

Effectué à la demande du président Bartolone, avec mon collègue Alain Claeys, j'ai présenté devant la commission des finances le rapport concernant l'évaluation du volet enseignement supérieur et recherche du Programme d'Investissements d'Avenir. Ce rapport donne un avis très favorable sur le programme des investissements d'avenir lancé par Nicolas Sarkozy et François Fillon en 2008, qui a contribué à donner une dynamique très positive au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. La gestion de ce programme reste perfectible sur certains points. Ci-dessous les propositions à retenir.

Gouvernance des PIA

- Développer l'information du Parlement en amont de la phase de lancement des PIA, notamment par des auditions du Commissaire général à l'investissement.
- Conserver la sélection des projets par des jurys internationaux pour la phase de sélection.
- Maintenir le dispositif institutionnel de suivi des projets.
- Simplifier les procédures de contractualisation et de contrôle des projets, grâce au préfinancement systématique.
- Pour la conduite des projets, privilégier les procédures a posteriori, alléger les contrôles a priori et concentrer le suivi individuel sur les situations à risque.

Sites d'excellence

- Veiller à la solidité et à l'efficacité de la gouvernance des Initiatives d'excellence (I dex).

- Permettre la création de nouvelles I dex, cette création devant continuer à être soumise à de réels efforts des sites candidats en vue de l'excellence et d'une gouvernance robuste.

- Développer, sous le nom d'I-SITE, les regroupements d'excellence au spectre scientifique plus étroit que celui des I dex.

Valorisation de la recherche et recherche appliquée

- Assouplir le modèle initial des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT). Tenir compte des dispositifs de valorisation existant dans les grands organismes nationaux de recherche.
- Les critères d'évaluation des SATT doivent privilégier les objectifs de développement économique.

Filières industrielles

- Dans les filières industrielles qui déterminent elles-mêmes la nature des projets financés sur crédits du PIA, être attentif au maintien de crédits suffisants pour la recherche civile amont.

Questions financières

- Fixer des conditions d'utilisation des dotations non consommables, une fois celles-ci transférées aux I dex, en s'inspirant des clauses généralement attachées, à l'étranger, aux financements institués par des fondations.
- Une prise en compte plus réaliste des coûts indirects et, à terme, le calcul des financements à coûts complets, doit remédier au financement partiel des projets.
- Eriger en priorité l'établissement d'une comptabilité analytique précise et fonctionnelle au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour atteindre l'objectif précédent.
- Effectuer dès à présent la revue des programmes financés et des conditions de leur réalisation pour anticiper la limitation dans la durée des financements.



Autres actualités

Soutien aux anciens combattants et aux victimes de guerre

Afin de défendre les Anciens combattants, j'ai interrogé sous forme de question écrite le Ministre de la défense sur les conséquences du rapport d'information sur la dépense fiscale présenté au Sénat en juin 2014. Ce rapport envisageait des coupes budgétaires dont seraient victimes les

anciens combattants et les victimes de guerre et suscitait donc beaucoup d'inquiétudes. Il était essentiel d'avoir une réponse du gouvernement. Le Ministre de la Défense m'a répondu en date du 24 février 2015 :

« Le budget 2015 de la mission interministérielle "Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation" est l'occasion de poursuivre la mise en oeuvre d'une politique ambitieuse de reconnaissance et de réparation à

l'égard du monde combattant, celui d'hier comme celui d'aujourd'hui. Dans un contexte budgétaire contraint, la loi de finances pour 2015 maintient l'ensemble des dispositifs budgétaires et fiscaux et intègre plusieurs mesures nouvelles ciblées qui renforcent les droits des anciens combattants, à la fois en faveur des publics les plus fragilisés (conjoints survivants, veuves des plus grands invalides de guerre, harkis) et au profit de la nouvelle génération du feu (...) ».

70ème anniversaire de la Libération de Saverne - Nov. 2014



Santé | Vie sociale

La dépendance Un enjeu de société

Je me suis fortement investi dans la discussion parlementaire concernant le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.

J'ai déposé et défendu plus d'une cinquantaine d'amendements et suis notamment intervenu à la tribune de l'Assemblée nationale le 9 septembre 2014 lors de l'ouverture de la session extraordinaire concernant l'adaptation de la société au vieillissement. J'ai déploré l'écart très important entre les discours gouvernementaux et les actes. Cette loi comporte

beaucoup de bonnes intentions mais, faute de sécurisation des moyens de façon pluriannuelle pour faire face à ce gigantesque chantier de la dépendance des personnes âgées, les actions proposées ne pourront pas se mettre en place. Aucune réponse n'est apportée sur la question pourtant majeure "du reste à charge" supporté par les familles pour leurs proches dépendants accueillis en établissement. En n'abordant pas la question du financement de la prise en charge de la dépendance alors même que la charge supportée par les conseils généraux va s'accroître, le gouvernement fait preuve d'une incroyable légèreté.



Développement local | Alsace

Réforme territoriale

J'ai combattu les erreurs du gouvernement en matière de réforme territoriale à la fois en commission des lois et dans l'hémicycle. En commission des lois le 16 décembre 2014, je suis intervenu comme suit : « Nous regrettons que le Gouvernement ait persévéré dans l'erreur que constituent ces regroupements – avis que partage au demeurant le président du conseil régional Champagne-Ardenne, M. Jean-Paul Bachy. Celui-ci a en effet déploré le mépris du Gouvernement à l'égard des collectivités régionales en général et de la sienne en particulier. Il s'est également dit surpris du fait qu'au cours de la procédure le président du groupe Socialiste, républicain et citoyen (SRC) de l'Assemblée nationale n'ait pas jugé opportun de recevoir les présidents de conseil régional, pas même ceux appartenant à sa propre majorité. Nous sommes nombreux à nous être insurgés contre la manière dont le débat s'est déroulé. Alors que 96 % des élus régionaux et départementaux d'Alsace, soit une majorité allant bien au-delà de la « majorité alsacienne », se sont prononcés en faveur de la création d'un conseil unique d'Alsace, le Gouvernement n'a

pas daigné donner suite à cette requête. Sa seule réaction a consisté à faire en sorte que la majorité s'y oppose à l'Assemblée nationale, et le président du groupe SRC, M. Bruno Le Roux, a d'ailleurs dû intervenir à de nombreuses reprises pour rappeler les équilibres à maintenir. Voilà qui ne me paraît pas de bon augure : même les Révolutionnaires, qui n'étaient pourtant pas tous de grands démocrates, ont procédé à une consultation de plus d'un an avant de délimiter les départements français. Aujourd'hui, la consultation a cédé le pas à l'imposition d'une réforme par une majorité qui ne tient nullement compte de la volonté des élus du territoire. On nous a régulièrement objecté que le référendum organisé au début de l'année 2013 en Alsace s'était soldé par un rejet, mais il est clair qu'aujourd'hui le résultat serait très différent. » Dans l'hémicycle, j'ai prononcé les paroles suivantes : « C'est avec beaucoup de tristesse que je prends la parole. Cette réforme, de toute évidence, est ratée. Le Gouvernement avait manifesté l'intention d'engager une réforme d'importance, mais la montagne accouche d'une souris ! De surcroît, cette souris est en totale contradiction avec la France réelle. Notre territoire a été découpé de fort curieuse manière. Je le répète, une dernière fois, avec solennité : il est une région, l'Alsace, pour laquelle 96 % des conseillers régionaux et généraux s'étaient prononcés en faveur d'un conseil unique.

En outre, au cours de trois précédentes lectures, aussi bien à l'Assemblée qu'au Sénat, il ne s'est pas trouvé un seul parlementaire alsacien, que ce soit dans la majorité ou dans l'opposition, pour se prononcer en faveur de la carte qui leur était soumise. Pas un seul ! Voilà qui aurait dû faire réfléchir le Gouvernement ! ».

Agriculture

Politique Agricole Commune Nouvelles règles

J'ai cosigné une proposition de résolution qui demande au Gouvernement la mise en œuvre urgente d'un dispositif permettant une meilleure information des agriculteurs par l'administration au regard des nouvelles règles de la Politique Agricole Commune.

Ces derniers sont actuellement très démunis par rapport aux évolutions à venir alors que ces nouvelles règles de la politique agricole commune auront des conséquences très fortes sur le devenir de leur profession.



Visite à la ferme MERTZ à Siewiller

Patrick HETZEL
Député du Bas-Rhin
Laurent BURCKEL, suppléant

Permanences parlementaires :

9 rue de la Gare 67700 SAVERNE
Catherine RIEFFEL • Nathalie LOZITO
Tél. 03 88 91 25 88

14 rue de Phalsbourg 67260 SARRE-UNION
Nadine HOLDERITH-WEISS
Tél. 03 88 00 60 08

Courriel : contact@patrick-hetzel.fr
Site internet : www.patrick-hetzel.fr



Directeur de la publication
Patrick HETZEL
Impression
Imprimerie Scheuer - Drulingen
Dépôt légal
Mai 2015 ISSN 2274-7338



Avec Laurent BURCKEL, suppléant.

Une activité parlementaire saluée par les médias

04 ACTUALITÉ
Ces députés brillent à l'Assemblée
PALMARÈS. Le site NosDéputés.fr vient de mettre à jour le bilan de l'activité parlementaire de l'année écoulée. Présence, interventions, rédaction d'amendements... Nous avons interrogé les meilleurs élèves.

LES AMENDEURS EN CHEF

1 ^{er}	Patrick Hetzel (UMP, Bas-Rhin)	2.312 amendements signés
2 ^e	Véronique Louwaghe (UMP, Oise) 2 073	
3 ^e	Danièle Abad (UMP, Ain) 2 054	
4 ^e	Lionel Tardy (UMP, Haute-Savoie) 1922	
5 ^e	Dino Cinieri (UMP, Loire) 1 915	

« L'amendement, c'est fondamental »
Patrick Hetzel (UMP)
OUILLE INDISPENSABLE à tout législateur, l'amendement est un passage obligé pour l'opposition. Avec 2.312 amendements signés ou cosignés cette année, le député UMP du Bas-Rhin en dépose près de trois fois plus que ses collègues. « C'est un outil fondamental dans le travail parlementaire, explique-t-il. Notre fonction ne se résume pas à ça, mais il permet d'améliorer un texte ou d'indiquer une position. » Même si parfois leur multiplication suscite la grogne de la majorité, notamment lors du projet de loi sur le mariage pour tous, avec plus de 5 000 amendements déposés par l'opposition. Le risque d'obstruction reste toutefois limité, selon Patrick Hetzel.

Les nouveaux élèves. Les Marseillais Sylvie Andrieu (NI) et Patrick Meruac (PS) se distinguent, puisqu'ils figurent parmi les quatre parlementaires à n'en avoir signé aucun ces douze derniers mois.

LES CHAMPIONS DE LA QUESTION

1 ^{er}	Thierry Lazardo (UMP, Nord)	40 amendements
2 ^e	Véronique Louwaghe (UMP, Oise) 1 053	
3 ^e	M. Morel (UMP, Seine-Maritime) 1 043	
4 ^e	Philippe Le... (UMP, Seine-Maritime) 1 043	

Suivre mon activité

ASSEMBLÉE NATIONALE
M. Patrick Hetzel

NOS DÉPUTÉS.FR
Patrick Hetzel, député UMP de la 1^{re} circonscription du Bas-Rhin

Patrick Hetzel
Député UMP

www.assemblee-nationale.fr
www.nosdeputes.fr
www.patrick-hetzel.fr